

Tout commence avec les comptes annuels, La profession doit-elle en faire son levier de croissance ?



Dans une campagne sous le thème «Une nouvelle signature pour la marque Expert-comptable» Agnès Bricard écrit : «Evoquer un métier, une profession renvoie toujours à une image, pour le médecin une ordonnance, l'architecte un plan, l'avocat une plaidoirie et pour l'expert-comptable l'arrêté des comptes : une image qui doit aujourd'hui s'élargir, car tout commence avec les comptes annuels» (Sic n° 307, Mai 2012).

La faute stratégique de la profession d'experts comptables, relayée en cela par un système de formation et de diplomation focalisant sur l'audit, est d'avoir développé une culture d'anoblissement de l'audit et de dédain à l'égard de l'élaboration des comptes annuels à travers une attitude qui fait croire que la présence d'un commissaire aux comptes rend toute mission d'assistance comptable superflue, ce qui a pour effet de réduire considérablement le champ d'activités de la profession tout en privant les entreprises d'un outil d'amélioration continue et la profession comptable d'un levier pour le développement des activités de conseil. Cette culture est aussi à la base de l'idéologie contre productive prônant la séparation entre comptables et experts comptables.

Les premiers fondateurs de la profession n'avaient pourtant pas cet état d'esprit. Pour preuve, la première norme de l'ordre écrite par si Mohamed Affes et moi-même a porté sur la participation de l'expert-comptable à l'élaboration des états financiers, ce qui constituait un message très fort sur l'importance des activités d'établissement des comptes pour la profession comptable.

30 ans après, l'importance des activités d'assistance comptable vient d'être mise en avant par l'ordre des experts comptables de France au niveau du cadre conceptuel du référentiel des missions et de sa nouvelle campagne sur la marque Expert-comptable qui est la troisième marque professionnelle du monde après les CPA et les CA.

Agnès Bricard, première présidente de l'ordre des experts comptables de France, conclut son éditorial en ces termes : «L'établissement des comptes annuels est un élément fondateur de notre marque renvoyant à une image, certes traditionnelle, mais essentielle au rayonnement de notre profession. À la source de toutes nos missions, les comptes annuels constituent un tremplin formidable pour développer nos activités de conseil tout en accompagnant les entreprises sur le chemin de la croissance.

C'est ainsi que la marque Expert-comptable est consacrée, reconnue et attractive».

EDITO 96

Le développement d'une stratégie de promotion des activités d'assistance comptable nécessite de développer les compétences et les savoirs faire nécessaires qui combinent les expertises dans des domaines aussi variés que la comptabilité financière et le reporting financier, la fiscalité des entreprises, le droit des sociétés, le droit social, l'organisation et le contrôle interne et la finance d'entreprise.

Les systèmes d'enseignement et de diplomation actuels qui focalisent sur l'audit négligent des formations aux compétences aussi essentielles que l'organisation des entreprises par exemple ou encore le droit social au profit d'autres enseignements d'utilité marginale et privent, objectivement, la profession comptable des compétences les plus adaptées aux besoins des entreprises et de l'économie tunisienne.

Abderraouf YAICH